### Propriétaire-Gérant ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS: ing: Trois mois. . 13.50 Six mois. . 26.22 Un an . . . 50.00

Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne, 

Le prix des Abonnements est payable l'avance. — Tout abonnement continue, usqu'à réception d'avis contraire.

BOURSE DE PARIS (Service gouvernemental)	1 JUIL.	אוטן 30
3 0/0 3 0/0 amortissable ex-c. 4 1/2 0/0. Emprunts 5 0/0		85 00 ./. 87 60 ./. 115 13 11900 ./.
Service particulier	1 JUIL.	30 JUIN
Act. Banque de France.  Société générale Crédit f. de France. Chemin autrichien. Lyon. Est . Ouest . Nord Midi. Suez	562 00 1273 00 627 00 1355 00 752 00 805 00 1653 00 1030 00 1095 00	1258 00 623 00 1338 00 780 00 800 00 1642 00 1022 00 1067 00
% Péruvien Act. Banq. ottom. (anc.) Banq. ottom. (nouv.) Londres court. Créd. Mob. (act. nouv.) Turc	543 00	000 00 544 00 25 29 50 622 00

DEPECHES COMMERCIALES
New-York, 1 juillet.
Change sur Londres, 4,83 75; change sur
Paris, 5,21 87, 100.
Café good fair, (la livre) 14 3/4, 13 s/s.
Café good Cargoes, (la livre), 15 1/4, 15 1/2.
Ferme.

Dépêches de MM. Schlagdenhauffen etC\*. eprésentés à Roubaix par M. Bulteau-Gry-Ventes 300 b. Marché ferme.

Liverpool, 1 juillet. Marché inchangé.

New-York, 1 juillet.

oton, 11 7/8. ccettes 12.000 b. cew-Orléans low-middling 86 >/> svannah > 80 >/>

L'EXECUTION DES DÉCRETS

correspondants particuliers nous ont hier soir et dans la journée d'aujour-es dépêches suivantes : A BELFORT Belfort, 30 juin.

L'exécution des décrets du 29 mars a été aite sans incident. Les Pères se sont bornés à protester.

A BESANÇON
Besançon, 30 juin.
Aujcard'hui après cinq heures du matin,
s Jesuites de la rue des Granges ont été
pulsés et dispersés par le commissaira cellés ont été apposés sur les portes

Les scelles de la chapelle. A LAON Laon, 30 juin

Les cinq Jésuites qui composaient la mai-son de prédication de Liesse s'étant dis-persés des hier, sur l'invitation de l'évêque, il n'y a pas eu lieu d'exécuter l'arrêté d'ex-

PolITIERS
Poitiers, 30 juin, 7 h. soir.
La journée s'est passée sans incident; les lécrets n'ont pas été exécutés.
Pendant toute la journée, de 100 à 150 ersonnes ont stationné devant la porte des ésuites, de la rue de l'Industrie, sans faire queune manifestation bruyante.
La population est très-caime.

A ANGERS

A ANGERS

Angers, 30 juin, 6 h. 40 soir.

Une protestation écrite de Mgr Freppel a été publiée. Elle dit: « Nous protestons contre l'expulsion de la société de Jésus, approuvée du Saint-Siége. Nous déclarons la maintenir dans tous les droits qu'elle possède à Angers en vertu des lois canoniques. Nous protestons contre la fermeticamation de l'attorité civile, et que nous jugeons indispensable aux intérêts spirituels de nos paroissiens.

Angers, 29 inin soir

Angers, 29 juin, soir,
Trois des pères expulsés, les PP. Girre,
Château, de Beaumont, et le frère Aillery,
ont rempli, à Cayenne, les fonctions officielles d'aumóniers. Le frère Aillery a contracté, dans ce service de dévouement, de
telles infirmités qu'il faudra le porter pour
l'expulser. Quel beau trait de la reconnaissance publique!

A AVIGNON A AVIGNON

Avignon, 30 juin, 3 h. soir.

A 4 heures du matin, cinq brigades de
gendarmerie, dont deux à cheval, cernent
toutes les portes de la résidence des jésui-

tes. A cinq heures, le commissaire central sonne deux foix; la première porte étant ouverte, il enfonce la seconde.

A la netification de l'arrèté préfectoral, répond une protestation des jésuites et des amis groupés dans la maison. Après quelques instances faites par la police, a lieu l'expulsion brutal du conseil des Pères.

Onze religieux sont sortis en donnant le bras à des amis. La foule s'est précipitée pour acclamer les victimes et leur serrer les mains. Ils se sont rendus à l'archevèché, où Monseigneur les attendait sur le perron.

rou.

Les scellés mis sur les portes de l'église le supérieur laisse un gardien de l'établissement; les scellés ont été mis aussi à la maison de campagne de l'Ecole apostolique, Cuvre de la jeunesse.

La foule en revenant de l'archevéche passe sous les fenêtres de la préfecture et acclame les jésuites, hue le préfet. Il y avait 3,000 manifestants. Le commissaire central sort de la Préfecture par derrière.

avait 3,000 manifestants. Le commissaire central, sorti de la Préfecture, par derrière, ayant été reconnu, a été hué. Avignon, 30 juin, minuit. Le cardinal-archevèque a offert, dans le palais archiépiscopal, l'hospitalité à un cer-tain nombre de jésuites dispersés le matin

tain nombre de jesuites disperses le matin même.
Immédiatement prévenu par dépêche, M. Constans, ministre de l'intérieur et des cultes, a aussitôt télégraphié à l'archevê-que d'avoir dans le plus bref délai, à les faire sortir de l'archevêché. Cette dépôche prévenait le prélat que, faute d'obéir aux ordres du ministre, il s'exposerait lui-même à toutes les rigueurs

préfectoral du 39 juin. Le propriétaire de l'immeuble lit à son tour une protestation qui est remise au commissaire, avec prière de l'annexer au

procès-verbal. Les Pères refusent de sortir volontairement. Les amis et les témoins des Pères sont

expulses également. La foule se montre sympathique aux re-

ligieux.
Les Pères sont accueillis à leur sortie par des saluts et des acclamations.
L'expulsion a été terminée à 8 h. 26.
Des perquisitions ont été faites, et les scellés out été mis sur les trois portes de la chapelle.

A MONTPELLIER

A MONTPELLIER

A MONTPELLIER

Montpellier, 30 juin.

Deux congrégations seulement, les Carmes et les Carmelites, tombent sous le coup des décrets. A l'heure actuelle, l'autorité n'est pas encore intervenue.

Quelques groupes de curieux stationnent devant les couvents.

On assure que la plupart des religieux sont déjà partis, après avoir constitué des gardiens.

gardiens.

A MARSEILLE

Marseille, 30 juiu, midi
Le décret d'expulsion était contresigné
par M. Poubelle, préfet des Bouches-duRhône, sous la date du 30 juin. La lecture
faite, le père Poncet a protesté hautement,
déclarant qu'il ac se soumettrait pas à la
loi arbitraire, qu'il avait tous les droits de
citoyens français.

Alors les avocats lui ont dit qu'il se
trouvait en présence de la force. Sur cette
observation, il a protesté de nouveau et
demandé acte qu'il cédait seulement à la
force.

La police a ouvert deux cellules et invi-té les Pères à sortir. Ils ont obéi en protes-

té les Pères à sorțir. Ils ont obei en protestant.

Alors, sur l'ordre du supérieur, tous les Pères sont descendus dans le jardin; l'un d'eux, le Père de Lachau, a protesté énergiquement en son nom personnel, disant qu'il était citoyen français, et que c'était une indignité de le mettre à la porte de sa propre maison comme un malfaiteur, qu'il était aumonier militaire et qu'il réclamerait au général. Ensuite, les Pères sont partis au nombre de dix.

A leur sortie par une porte qui n'est pas

était aumônier militaire et qu'il réclamerait au général. Ensuite, les Pères sont partis au nombre de dix.

A leur sortie par une porte qui n'est pas la porte ordinaire, ils ont traversé une double haied hommes au nombre de quatre certs environ qui les ont vivement acclamés, criant : Vivent les jésuites ! Bons Pères, au revoir, à blemblé ! Une seule voix à crié : Les jésuites à Cayenne.

Ils sont montes dans cinq voitures, accompagnés par des amis et conduits chez les personnes qui leur out offert l'hospitalité. Le commissaire central a laissé deux Pères dans la maison ; le Père Poncet, supérieur, est un Père missionnaire à grande barbe, arrivé dernièrement, qui est co-propriétaire. Il n'a consenti qu'à grand'peine et provisoirement jusqu'à décision supérieure, à laisser aussi un frère coadjuteur pour le service des deux Pères.

Ensuite, il est allé mettre les scellés sur toutes les portes extérieures et intérieures de la chapelle publique ; le père Poncet a protesté de nouveau, cette chapelle existant avant l'établissement des jésuites à la Mission de France. Les scellés n'ont pas été compris dans cette mesure; la Vienne et l'Herault, à cause du caractère mixte des maisons de prédication et d'instruction et le Tarne, à cause du décès du supérieur de la maison d'Albi.

Les décrets a'avaient aujourd'hui à recevoir leur exécution dans toute la France.

Tois départements, seuls, n'ont pas été compris dans cette mesure; la Vienne et l'Herault, à cause du caractère mixte des maisons de prédication et d'instruction et le Tarne, à cause du décès du supérieur de la maison d'Albi.

Les décrets a'avaient aujourd'hui à recevoir leur exécution dans toute la France.

Tois départements, seuls, n'ont pas été compris dans cette mesure; la Vienne et l'Herault, à cause du caractère mixte des maisons de prédication et d'instruction et le Tarne, à cause du décès du supérieur de la maison d'Albi.

Les décrets a'avaient aujourd'hui à recevoir leur exécution des maisons de prédication et d'instruction et le Tarne, à cause du décès du

Les chapelles restent ouvertes et on y officie. Mais il y a des rassemblements devant leurs portes, les gardiens de la paix se promènent mélancoliquement sur le trottoir.

Marseille, 30 juin, 8 b., 5
L'arrêté préfectoral vise seulement les
membres de la Congrégation de Jésus. 11
se confirme que les autres congrégations
ne seront l'objet d'aucune mesure analogue.

ne seront l'objet d'aucune mesure analogue.

A VERSAILLES

Versailles, 30 juin, 6 h., soir

A midi, M. Baubat, commissaire central, s'est présenté à l'établissement de la rue des Bourdonnais occupé par les jésuites.

Il y avait beaucoup de monde à l'intérieur de l'établissement et dans la rue.

M. Baubat a exposé la mission dont il était chargé.

Après la lecture de l'arrêté d'expulsion que leur a faite le commissaire de police, les jésuites ont exigé qu'on leur mit la main sur l'épaule pour constater quils cédaient uniquement à la force.

Ils sont ensuite sortis sans autre protestation.

tation.

Ils out déclaré leur intention de traduire

A PERPIGNAN Perpignan, 30 juin, 6 h. soir Aucun incident ne s'est produit relative-

# 3 POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL DU NORD

OUBAIX est désigné pour la publication des ANNONCES LEGALES et JUDICIAIRES

ment à l'application des décrets du 29 mars. Les capucins sont partis. Le portier seul est resté. A NICE

Nice, 30 juin.

Vice, 30 juin.

Un seul jésuite, présent lors de l'exécution des décrets, a été autorisé à rester comme gardien de l'établissement.

M. Bernard, substitut, qui a donné sa démission, s'est fait inscrire au barreau de

M. Marignan, procureur de la République nommé à Lyon, part ce soir.

nommé à Lyon, part ce soir.

A LONS-LE-SAULNIER
Lons-le-Saulnier, 30 juin, 8 h. s.
Ce matin à neuf heures le commissaire
central s'est présenté à l'établissement des
jésuites de Lons-le-Saulnier.
Le P. Piantas, ayant montré un acte en
honne forme, a eté constitué gartien de
l'établissement avec le père Molin, vieillard
de quatre-vingt ans, impotent, et deux domestiques.

mestiques.
Sur 19 Pères, 15 sont partis volontairement; les autres n'ont cédé qu'à la force.
Le commissaire s'est ensuite rendu dans une autre maison de jésuites, située dans les envirous de Lons-le-Saulnier, où il a été reçu par M. Petit-Perrin, avocat, qui était porteur d'un acte de propriété.
Le préfet et le commissaire de police sont passignés en référé pour demain. nés en référé pour demain.

A VANNES
Vannes, 30 juin, 6 h. soir.
Rien à Vannes ni dans le département
du Morbihan jusqu'à cette heure.

A CANNES

Cannes, 30 juin, 3 h. 50, soir.

Le préfet, accompagné du sous-préfet de l'arrondissement, est venu ce matin pour presider à l'exécution des décrets.

Les jésuites seuls ont été dispersés. Les autres congrégations d'hommes non autorisées, les moines cisterciens de l'ile St. Honorat, les Camilliens, les Camaldules, n'ont pas été inquiétés, pas plus que les congrégations de femmes non autorisées.

TOURS

TOURS
Tours, 30 juin. Aucun incident à signaler. Les Oratoriens sont partis depuis quelques

ours. Les Oblats se dissolvent d'eux-mêmes. Les Jésuites s'en iront à la fin de l'année

Aucune mesure n'a été prise coutre les congrégations de femmes.

congrégations de femmes.

A PARAY-LE-MONIAL
Paray-le-Monial, 30 juin, 9 h. matin.
Les Jésuites viennent de signifier au
prétet, ainsi qu'au capitaine de gendarmerie, un acte de protestation dans lequel ils
prétendent que leurs personnes et leur
propriétes ont été l'objet d'un attentat.
Le propriétaire et le locataire, au nom
desquels cet acte est rédigé, sont restés
dans l'établissement.
A BENNES

A RENNES
Rennes, 30 juin, 6 h. soir.

Reles deux congrégations non-autorisées,
Carmes et Récollets, n'ont encore reçu
aucune notification officielle relativement
à leur disparition.

LA PRESSE ET L'EXECUTION DES

DÉCRETS DU 29 MARS

Paris, 30 juin, 7 h. 30 soir.

L'Univers constate que la République a rompu définitivement avec les catholiques. Elle invite les catholiques à travailler légalement pour ruiner le régime oppresseur par la révision de la Constitution.

Le Monde dit que l'iniquité est consommée.

Gazette de France constate que les Pitot et Lefèbvre ont été maintenus ssession des immeubles de la rue de

gion et la bonne foi ne l'environnent pas », nous reviennent à la mémoire en regardant ce qui se passe autour de nous, et nous revyons que jamais plus saissante application ne put en être faite qu'à l'heure présente et aux agissements du gouvernament, chamne aux procédés de ceux qui sont anjourd'hui le trône.

One voyons-nous, en effet? La date fatale aux congrégations et la voix de ceux qui sont, comme la voix de ceux reulent être leur crie: Dehors de la patrie!

Au nom de la liberté que nous avons réclamée sans relàche, comme une loi îtaprescriptible, nous vous chassons!

— Qu'avons-nous fait? demandent et les religieux et les religieuxes, et les moines et les sœurs de charité, et les dominicains, et les frères, et les petites sœurs des paurves, et tous ceux qui instruisent conme toutes celles qui soignent et secourent les pauvres, qu'avons-nous fait?

— Vous représentez la religion et nous ne voulons plus de religion.

Vous parlez de Dieu et nous ne voulons plus de Dieu.

Vous personnifiez la prière et nous ne voulons plus de prières. Comme nous avons chassé Dieu, la religion et la prière de l'école, de la caserne, de l'hospice, de la prison, nous vous chassons de la France, vous qui invoquez Dieu, vous qui avez la foi, vous qui priez!

— Mais, la liberté, qu'en faites-vous?

— La liberté, nous la confisquons pour nous, parce que si nous laissions croire à Dieu, si nous laissions prier, on rougirait de nous l'nous lerions honte et horeur.

Vollà sinon ce que disent, du moins ce que pensent les promoteurs et les exécuteurs des décrets.

— Ound is le vois, disait un honnète chasser les « graines d'ôtages » alors qu'il demandait au Parlement de rou-veir les portes de la France aux frères, aux amis de ceux qui ont fourni les pelotons de la Roquette et de la rue Haxo. La France lira le récit des... « expulsions » sommaires dont une partie des congrégations non autori-sées ont été victimes. Partout les religieux ont du quitter leur demeure, mais partout aussi ils n'ont cédé qu'à la force: En certains endroits, l'auto-

la force. En certains endroits, l'autorité a cru devoir consigner les troupes! En d'autres lieux, à Vals, à Quimper, par exemple, c'est « manu militari » qu'on a appliqué les décrets. A Vals, on a envoyé deux cents hommes contre quatre-vingts religieux! A Quimper, on a obligé deux gendarmes à mettre la main au collet d'un prêtre qui, sa messe terminée, faisait son açtion de grâces! Faut-il en être surpris? Non; n'a-t-on pas mis mardi le Saint-Non; n'a-t-on pas mis mardi le Saint-

Non; n'a-t-on pas mis marci le Saint-Sacrement sous les scellés rue de Sè-vres à Paris, et rue Négrier, à Lille? « La province, avoue l'Estafette, qui reconnaît cependant la légalité des décrets, la province qui a déjà vu une nuée de fonctionnaires — des fruits sees de toutes les catégories — venir prendre la place d'hommes qui, par leur expérience, leur honnêteté, leur éducation, avaient su conquérir l'esti-me de tous, la province, disons-nous, en recevant cette nouvelle fournée de magistrats improvisés, exécuteurs complaisants des hautes œuvres de M. J. Ferry, ne peut manquer de se demander avec anxiété : Où allons-

demander avec anxiete: Ou allons-nous? » Où allons-nous? Nous n'en savons rien, mais ce qui s'est passé hier, suffit à caractériser, aux yeux de tous ceux que n'aveugle pas la passion, la campagne d'intolérance et de vexations entreprise par un gouverne-ment au nom de la liberté et de la

En attendant, les démissions s'accumulent, et de tous les côtés des ma-gistrats, intègres, irréprochables, refu-sent de se faire les complices, « les bourreaux, » dit l'Estafette, d'un gouvernement anti-libéral. L'esprit public est fortement ému de ces actes d'indépendance.

On estime, à gauche, la chose toute naturelle. On affecte aussi de n'attacher aucune importance à l'émotion que la France catholique vient d'éprouver, et l'on affecte également de ne pas sentir que le gouvernement a eu le senti que le gouvernement à et a control irréparable, l« en pleine tranquillité publique, de froisser les idées, les croyances, les sentiments, les habitudes des millions de catholiques que compte la nation. » Ce n'est pas nous qui nous exprimons ainsi, mais un journal peu suspect en ces matières, l'organe accrédité du monde financier, le Messager de Paris! Cette atteinte violente portée à la liberté de conscience, ajoute-t-il; « cette espèce de revanche, après deux siècles, de la révocation de l'édit de Nantes; cette explosion d'intolérance en plein dixneuvième siècle, tout cela étonne et

Le principal organe de l'Angleterre protestante, le Times, porte sur les évènements qui s'accomplissent en France et sur les premières mesures prises contre les Jésuites, un jugement que nous livrons aux méditations des radicaux français:

Il n'y a aucune exagération à dire que les spectateurs les plus intéressés étaient attristés à la vue de cette foule étonnée qui semblait absorbée dans des réflexions sur cette apparente réouverture de l'ère des perséentions.

cette apparente reouverture de l'ere des persécutions.

Il est vraiment impossible de préjuger l'effet de la mise à exécution des décrets du 29 mars; mais on ne peut pas n'être point frappé en voyant en plein Paris, à la in du 19º siècle, accomplir des actes regardés, à tort ou à raison, comme constituant une persécution religieuse, et les amis les plus décidés du gouvernement doivent respective de le voir lancé dans la voir des

plus décidés du gouvernement doivent re-gretter de le voir lancé dans la voie des violences contre les consciences, c'est-à-dire contre ce qu'il y a de plus formidable et de plus invincible.

Après avoir assisté aux scènes de la rue de Sèvres, il est impossible de se figurer que le gouvernement puisse continuer dans tous les coins de la France à blesser le sen-timent public, exciter la susceptibilité de la nation francaise et provoquer partout timent public, exciter la susceptibilité de la nation française et provoquer partout une protestation muette, mais incessante, contre des mesures considérées comme une répression ne se rapportant à rien et une tyrancie que rien ne justifie. Il faut signaler à l'attention publique ce spectacle étrange et affligeant, car il est impossible d'encourager de son silence l'exécution des décrets qui ne peuvent qu'ètre nuisibles tant à leurs auteurs qu'au pays, parce qu'ils aggravent les dissentiments, qu'ils attaquent des hommes qui, hien qu'ils soient considérés en ce moment comme impuissants, feront tous les efforts en leur pouvoir contre un gouvernement qui leur inr contre un gouvernement qui leur in ce de pareilles humiliations et sont con traires à la générosité du caractère fran

## DEHORS !...

Nec cura juris, sanctitas, pietas fides, gnum est. (Seneque, Thyeste.)

Ces paroles de Sénèque: « Le troue s'é-ranle quand l'honneur, la justice, la ren-

gion et la bonne foi ne l'environnent pas », nous reviennent à la mémoire en regardant

Voila sinon ce que disent, du moins ce que pensent les promoteurs et l'es exécuteurs des décrets.

— Quand je le vois, disait un honnète homme à nous ne savons plus quel Denis syracusain ou autre, je frissonne d'herreur.

— Qu'on lui crève les yeux, répondit le tyran, il ne frisonnera plus d'horreur en me voyant.

tyran, il ne frisonnera plus d'horreur en me voyant.

Le gouvernement n'en est pas encore à faire crever les yeux à ceux que son despotisme effraie, mais il chasse ceux dont la conduite est la contradiction de la sienne. Eh bien, quand un trône en est là, il est ébranlé, instabile regnum est.

Chose singulière, en province comme à Paris, pendant la longue durée de la guerre et de l'invasion, d'un bout à l'autre des contrées occupées par l'ennemi, il n'y avait qu'un cri d'admiration pour les sœurs de charité, pour les Pères, pour les aumòniers.

charité, pour les Pères, pour les aumoniers.

Les journaux ne tarissaient pasen éloges
Pour ne parler que des sœurs en les
royant au chevet des blessés, relavant les
pauvres mutilés sur les champs de bataille,
s'exposant à tous les outrages d'une soidatesque ivre de la victoire; tombant martyres de leur dévouementon ne trouvait pas
assez de paroles pour les exalter. Au front
de toutes on mettait une auréole.

Les moins enthausiastes les traitaient de
filles saintes I Les autres leur décernaient
les titres d'anges, d'héroînes, de vierges
divines. C'était à qui leur tresserait des couronnes.

les titres d'anges, d'héroînes, de vierges divines. C'était à qui leur tresserait des couronnes.

On cria très haut qu'elles pouvaient bien instruire les enfants dans la pratique de toutes les vertus, à commencer par le patriotisme, et l'on faisait observer, avec raison, que l'ennemi lui-mème rendait hommage à leur charité, à leur abnégation, à leur héroïsme!

Quelques années ont passé, et ceux-là mèmes qui les bnt vues à l'œuvre aux jours malheureux les dénigrent, les calomnient, les persécutent, et demande qu'on les chasse de partout.

Et le gouvernement, un gouvernement qui se dit français, a obéi!

Il a commencé par protester, puis il s'est tu, puis il s'est associé à ces mauvais sentiments, puis enfin il en a pris la direction et s'est fait exécuteur.

Eh blen l' nous le disons hautement et sans ménagement, un gouvernement qui se conduit ainsi est condamné. La sentence ne tardera pas à être prononcée et un jour, si ce n'est déjà fait, il tombera sous la réprobation universélle comme y sont tombés tous les persécuteurs, qu'ils s'appellent Denis ou Carrier, Diocletien ou Robespierre. Sur ce point nous n'avons aucun doute. Out, il arrivera un jour où la France rougira, aura honte d'avoir supporté le pouvoir de pareils hommes.

Donc, nous sommes rassurés quant à l'avenir; la morale, la probité, l'honneur, la liberté seront vengés.

Mais aujourd'hui c'est le cœur profondément attristé que nous assistons à cet abaissement national.

Quoi! ce peuple français si chevaleresque, si vaillant, si généreux, voilà ce que vous en faites! quoi! en dix ans de pouvoir absolu votre parti n'a pu découvir un homme dont le génie libérateur aidât à relever ce pays si fécond en dévouement et en sacrifices.

homme dont le génie libérateur aidât à relever ce pays si fécond en devouement et 
en sacrifices.

Quoi! cette nation de France silongtemps 
proclamée la première du monde, cette 
nation qui ne demandait qu'à se relever et 
qu'à recommencer sa marche sur la route 
du progrès, de la civilisation et du progrès, 
veus en avez fait quoi? Nous n'osons le 
dire!

Vous n'aviez qu'à la toucher au front et 
lui dire: lève-toi! Vous avez préléré la 
frapper au cœur... et à la bourse!

Et que nous importait, au lendemain de 
nos revers épouvantables, que nous importait que vous fussiez républicains! Vous 
nous disiez: Nous relèverous la France! 
et l'on vous a tout donné, tout, tout!

Que nous avez-vous rendu en échange?

Nous ne vous étions pas: Varus, qu'as-

Que nous avez-vous rendu en échange? Nous ne vous dirons pas: Varus, qu'as-tu fait de nos légions? mais nous dirons: Mirmidons repus, qu'avez-vous fait de la Despotes, qu'avez-vous fait de la liberté?

(Patrie)

## L'EXPULSION DES JÉSUITES A PARIS

Un de nos correspondants de Paris nous envoie des événements d'hier un récit qui complètera pour nos lecteurs celui que nous a apporté le télégraphe: Journée de tristesse, oui certes! car la hoûte dont se couvre le gouvernement re-jaillit toujours sur le pays.

Propriétaire-Gérant ALFRED REBOUX

INSERTIONS:

Réclames: 2 30 c.
Faits divers: 2 50 c.
On peut traiter à forfait pour les abonnments d'annonces la ligne. . . 30 C.

Les abonnements et les annonces son-reçues à Roubaix, au bureau du journal, à Lille, chez M. Quanné, libraire, Grande-Place; à Paris, chez MM. Havas, Lapiten BT C's, 34, rue Notre-Dame-des-Victoires, place de la Bourse); à Bruxelles, à l'Orrica de Publicité.

Nais aussi journée bonne pour ranimer toutes les espérances, toutes les confiances, parce que les catholiques ont donné un grand exemple d'energie, parce que l'expulsion des Jésuites a été un véritable triomphe. Les gouvernants ont voulu dans la guerre à Dieu s'attaquer' d'abord aux Jésuites, parce que l'expulsion des Jésuites a été un véritable triomphe. Les gouvernants ont voulu dans la guerre à Dieu s'attaquer' d'abord aux Jésuites, parce que l'expulsion es controllement impopulaires. Ils ont dépêché près de deux mille agents pour chasser vingt-deux Pères Ils ont faits de la violence, de la brutalité, et la foule, la foule parisienne elle-même leur a infligé un retentissant soufflet moral en atteudant que la légalité, reprenant ses droits, leur inflige le châtiment physique qu'ils ont encouru. Nous reprendrons heure par heure tous les incidents de cette journée:

Disons d'abord que la police de M. Andrieux avait mis les secilés sur la chapelle des Jésuites de la rue de Sèvres presqu'a l'issue d'un salut où la foule s'était pressée émue et recueillie. Les agents n'avaient rien respecté. Le Saint-Sacrent lui-même est resté sous les scellés du préfet de police. On avait cru que l'expulsion des prêtres aliait suivre l'expulsion des fidèles, et jusqu'à minuit la foule est demeurée aux abords de la chapelle et de la maison des prères consenue par un long ruban d'agents de police. Puis, peu à peu, ne voyant rien venir, les groupes se sont dispersés se donnant rendez-vous pour le lendemain.

Plus de mille personnes se trouvaient déjà devant les portes, et l'on disait que le gouvernement n'oserait pas consommer une semblable iniquité. C'était le mal connaître.

A 4 heures 12 minutes.

naître.

A 4 heures 12 minutes.

Quatre brigades de sergents de ville conduites par deux officiers de paix en tenue viennent s'établir devant le square qui fait face à la maison des pères. Nous devons reconnaître que les agents paraissent peu satisfaits de la besogne qui leur incombe.

MM. Clément et Dulac, commissaires de police, ceints de l'écharpe tricolore, se présentent. La première porte est ouverte, mais la seconde est close, et il faut en forcer la serrure. Un première serrurier est requis. Il refuse. Un second accepte la responsabilité.

La serrure est forcén l'effection et de la condition de la condition

La serrure est forcée, l'effraction est commise.

Les commissaires, une dizaine d'agents, et quelques personnes pénètrent dans la maison violée. Les commissaires trouvent les vingt-deux pères jésuites dans la salle du bas. Ils ont passé la nuit en prières et depuis minuit ont dit chacun leur messe. Une quinzaine de députés et sénateurs de la droite ont passé cette nuit avec éux, prêts à les protèger le lendemain. Mais ils n'auront pas besoin de cette protection. Ce sont les Andrieux, les Clément, les Dulac qui auront besoin de toute leur police pour les garantir des huées et des sifiets de la foule.

qui auront besoin de toute leur police pour les garantir des huées et des sifiets de la foule.

Ces commissaires font leurs sommations. M. de Ravignan, propriétaire de la société civile, présente ses titres de propriété et rappelle aux agents de la persécution les peines qu'ils encourent, il fait verbaliser par son huissier.

Bien entendu les agents passent outre, et le commissaire Dulac, renouvelant ses sommations, demande au supérieur, le R. P. Pitot, de signer le procès-verbal. Celui-ci refuse et chaque père se retire dans sa cellule. Les agents veuient alors expulser les amis des pères qui ont passé la nuit avec eux ou qui sont venus leur serrer la main le matin: « Nous sommes inc letz les pères, répond le comte Louis d'Audigné, nous sommes invités par eux, nous ne vous reconnaissons aucun droit ici. » M. Dulac fait prendre M. Louis d'Audigné par deux agents et le fait emmener. Il en est de même pour MM. de Lupé, de l'Union, Dupuy, de la Gazette de France, Albert Miliaud, du Figaro, et plusieurs autres qui saisis au collet par les agents sont jetés dehors avec une violence dont celui qui écrit ces lignes et qui a parlagé avec ess amis l'honneur de cette expulsion peut témoigner.

Au dehors, l'exaspération est grande; la foule grossit de minute en minute.

Au dehors, l'exaspération est grande; la foule grossit de minute en minute.

Au dehors i gas et qui a parlagé avec ses amis l'honneur de cette expulsion peut témoigner.

Les agents essaient de disperser les groupes qui cèdent, mais se reforment aussitét. Une seène de violence provoquée par deux journalistes radicaux, amène l'arrestation d'un de ces derniers.

Le ctoyen Camille Pelletan, accompagné de trois femmes en robes à queues venues là probablement comme certaines femmes vont aux exécutions de la place de la Roquette veut entrer dans la maison des jésuites. « Comment l'est vous, M. Pelletan, qui depuis un mois insultez journellement

la probablement comme certaines femmes vont aux exécutions de la place de la Roquette veut entrer dans la maison des jésuites. « Comment! c'est vous, M. Pelletan, qui depuis un mois insultez journellement les jésuites qui voulez vous permettre d'entrer chez eux! crie un spectateur. » Et aussitôt des huées innombrables et des sifets vont frapper le citoyen Pelletan qui menace les agents de sa justice pour n'avoir point voulu lui permettre d'entrer. On rit au nez de M. Pelletan, lequel Pelletan va au loin dans un autre groupe exhaler sa mauvaise humeur et tombe sur un spectateurs peu patient qui lui applique une paire de soufflets retentissants.

A cinq heures et demie.

MM. les commissaires ayant accompli à l'intérieur leur jolie besogne, reparaissent sur la porte de la rue de Sevres. Des cris: A bas les décrets t vice les jésuites! vice la liberté!

M. Andrieux, ganté de gris, fait son apparition. Sur son passage les cris redoubient: « A bas les décrets, vive la liberté! »

M. Andrieux pàlit. Il appelle ses officiers de paix et leur donne une consigne nouvelle, car nous remarquons que les agents, de plus en plus nombreux, deviennent d'une brutalité sans exemple, changent à chaque instant les groupes, interrompent la circulation dans les rues adjacentes, et refoulent violemment le public jusqu'à la rue Saint-Placide. Mais quand le premier religieux chassé, par la volonté des bouges, de cette maison où les pauvres et les désodés ont pendant de si longues années trouvé du pain et des consolations, parait à la porte, les agents sont débordés.

On se précipite au devant du vénérable prêtre. Les acclamations se pressent. C'est a la fois consolant et navrant. Les pères